



## FORETS DE PINS DE MONTAGNE A VERONIQUE

**CODE CORINE : 42.4241**  
**CODE UE : 9430**  
**Habitat d'intérêt communautaire**

### Description

Peuplement de Pin à crochets et Pin sylvestre représentant une variante alticole de la pineraie à Pin sylvestre. Se développant en exposition sud.

### Principales espèces caractérisant localement l'habitat :

*Pinus uncinata* (= Pin à crochets)  
*Pinus sylvestris* (=Pin sylvestre)  
*Pinus x bougeti*  
= *Pinus sylvestris* x *Pinus uncinata*  
(= pin hybride)  
*Veronica officinalis*  
(= Véronique officinale)  
*Rosa alpina* (=rosier des Alpes)

### Caractéristiques physiques de l'habitat sur le site :

Altitude : 1900-2200m.  
Exposition : Sud  
Pente : 15-45°

### Localisation sur le site :

Présent uniquement au Passades d'Aumar.

### Dynamique sur le site :

Observation terrain :  
Aucune

### Représentativité de l'habitat sur le site :

Peu représenté. Habitat non fragmenté.  
1 unité unique et une unité en mélange avec la forêt à Raisin d'ours (42.4242) (cf. remarque)

### Typicité

Bonne

Sauf pour l'unité correspondant au mélange 42.4241\*42.4242 lié à la présence du pin hybride (*Pinus sylvestris*\**Pinus uncinata*). Difficulté pour donner une limite entre les deux habitats. Problème de caractérisation de l'unité. Nécessité de réaliser pour ces unités des compléments d'inventaires selon la gradation altitudinale

### Etat de conservation sur le site :

2 (100%) bons

### Impacts et activités

Absence d'activité sylvicole.

### Statut de protection et inventaires

Réserve Naturelle, site naturel classé au titre de la loi de 1930, ZNIEFF.

### Préconisations de gestion

#### **Objectif :**

Maintenir cet habitat en bon état de conservation, tel qu'il est actuellement. Etudier l'unité définie de mélange (F102) en qualifiant et en quantifiant le phénomène d'introgression\* entre les deux espèces de pins, en réalisant des relevés phytoécologiques, ce qui permettrait de caractériser de manière plus précise le ou les habitats de l'unité (F102).

#### **Actions proposées :**

Mettre en place des protocoles d'études permettant de quantifier et de qualifier le phénomène d'introgression entre les deux espèces. En parallèle, réaliser des relevés phytoécologique.

→ cf. Actions (F2)

#### **Acteurs concernés :**

ONF, gestionnaire de la RNN (= PNP), communes propriétaires, administratives, CBP, équipes de scientifiques